

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Banque alimentaire : l'ensemble des bons restants finalement disponibles

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ACTUELLEMENT l'objet de vives critiques liées à la gestion des bons d'achat et autres kits alimentaires mis à sa disposition, le ministère des Solidarités nationales affirme avoir entamé la deuxième semaine de l'opération de distribution de l'aide alimentaire sous d'heureux auspices. Et pour cause. A la faveur d'un point de presse, hier, le conseiller en communication dudit ministère, Tony Engouma, a informé de ce qu'une meilleure planification des activités par quartier ou zone d'habitation permettra désormais d'atteindre les cibles disséminées dans les 13 arrondissements du Grand Libreville. Mieux. Il a rassuré en indiquant que le

département des Solidarités a reçu aujourd'hui l'ensemble des 60 000 bons d'achat. D'après M. Engouma, la banque alimentaire a, en effet, été alimentée d'un lot supplémentaire de 37 000 nouveaux bons d'achat. Lesquels s'ajoutent aux 15 000 tickets réceptionnés mardi 21 avril. Fort de cet acquis, la coordination a donc pu procéder, mercredi 22 avril, à la distribution de 11 511 titres d'achat dans différentes circonscriptions de la capitale. 9 650 foyers totalisant 52 306 personnes ont été touchés. Soit un taux de réalisation de 16,1%, évalué en numéraire à la somme de 293 millions 550 mille francs, a précisé le conseiller de la ministre Prisca Koho-Nlend.

En ce qui concerne les kits alimentaires, sur les 2 300 disponibles mercredi, 737 seulement ont été distribués au PK 7 et



Le stock des bons disponibles devrait permettre d'atteindre toutes les cibles.

à Akébé 2, dans le 3e arrondissement de Libreville. Une situation que M. Engouma impute aux horaires du couvre-feu, qui ont atténué l'impact de la communication

auprès des cibles. Mais aussi à l'impatience et à l'incivisme excessifs des populations. On signale à cet effet qu'un camion de type Canter a été attaqué au PK 7. Cet

acte s'est soldé par la disparition de 30 kits alimentaires. Une scène surréaliste dont la vidéo est devenue virale sur les réseaux sociaux mercredi soir.

Photo: F.M. MOMBO

Crédits bancaires des entreprises : les entrepreneurs à la caisse



Photo: Jean MADOUJMA

L'immeuble Arambo exécute la promesse faite aux entreprises par le chef de l'Etat.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE ministère de l'Economie et des Finances a annoncé, dans un communiqué rendu public mercredi, le début de l'application des mesures de financement d'urgence de la trésorerie des entreprises et du moratoire sur leurs échéances de crédits bancaires. Une décision du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, lors de son adresse à la Nation le 3 avril dernier. Peuvent bénéficier du dispositif de financement d'urgence

de la trésorerie, les petites et moyennes entreprises ainsi que les très petites entreprises et industries gabonaises à jour de leurs obligations fiscales et sociales, confrontées à la chute de leurs revenus, suite à la crise du Covid-19.

Les grandes entreprises peuvent également, à titre exceptionnel, être éligibles à ce dispositif sur accord express du ministre de l'Economie et des Finances. Les prêts sont accordés à un taux bonifié plafonné à 5,5%. Ils couvrent essentiellement les charges liées aux salaires, aux loyers, à l'eau et

à l'électricité.

Pour obtenir le crédit, l'entreprise doit se rapprocher de son établissement bancaire habituel. Si elle remplit les critères d'éligibilité, elle obtient un pré-accord de la banque. Le dossier est ensuite transmis par cette dernière au ministère de l'Economie et des Finances, pour solliciter le taux bonifié.

Un acte individuel du ministre de l'Economie et des Finances autorisant le taux bonifié est délivré à l'entreprise. Le crédit est accordé à celle-ci sur présentation à la banque de l'acte signé du ministre. S'agissant du moratoire sur les échéances de crédits bancaires, les entreprises de toute taille peuvent être éligibles. Pour ce faire, elles doivent adresser une demande à leur banque pour solliciter un moratoire de trois mois maximum. Après vérification des critères d'éligibilité, la banque accorde le moratoire.

En cas de difficulté d'obtention du crédit ou du moratoire, l'entreprise peut faire un recours auprès du ministre de l'Economie et des Finances. Pour cela, un formulaire pour les recours est mis en ligne sur le site internet du ministère : www.economie-finances.gouv.ga.

Moratoire sur les crédits : les fonctionnaires exclus



Les fonctionnaires redevables aux banques vont devoir s'acquitter de leurs charges.

Photo: Wilfried MBINAH

Invitée sur le plateau de Gabon 24, la ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi, Madeleine Berre, a été très claire sur la question : ces agents ont conservé l'intégralité de leurs salaires. " Qu'ils travaillent ou pas, leur rémunération a été maintenue en l'état. Aussi devraient-ils assumer sans problème le remboursement de leurs crédits ", a-t-elle indiqué.

Les entreprises du secteur privé ont aussi été invitées à maintenir le pouvoir d'achat de leurs personnels. Afin de ne pas précariser les travailleurs et les emplois. Toutefois, en contrepartie de cet effort, les pouvoirs publics ont exhorté les établissements bancaires et financiers à reporter les remboursements des prêts contractés par ces entreprises citoyennes dont les activités tournent au ralenti.

Selon Mme Berre, " l'objectif de ces moratoires est donc de soulager la trésorerie de ces opérateurs économiques, pour que ceux-ci maintiennent les salaires de manière efficiente pendant ces moments difficiles. "

SCOM

Libreville/Gabon

POUR faciliter le paiement des agents de l'Etat, entre autres, pendant le confinement du Grand Libreville, le ministre de l'Economie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, a instruit les administrations centrales concernées, de ce que les banques et le Trésor public entament les opérations dès le 21 avril. Chose désormais faite. Mais en accédant aux guichets, de nombreux fonctionnaires s'interrogeaient sur un éventuel report du prélèvement des échéances des crédits contractés auprès des établissements financiers.